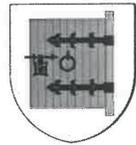


PLAN LOCAL d'URBANISME PLU approuvé

Turckheim



3.b Plan de zonage Echelle 1/1000

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal
du 03 NOV. 2015

Le Maire Jean-Marie BALDUF
Maire



Octobre 2015

-  monuments historiques à conserver
-  édifices d'intérêt patrimonial à conserver
-  édifices d'intérêt majeur à conserver
-  puits, fontaine, croix à conserver
-  terre cultivée à protéger, parc, jardin classé au titre de l'art. L.123-1-5 du code de l'urbanisme
-  sentier piétonnier à protéger
-  vestige d'enceinte à conserver
-  facade et toiture à conserver

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

